

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délégués présents ou suppléés : F. MONTREYNAUD, J. MICHAUT, J. BOCQUET, J. COUDY, M.J. VAILLANT, P. GENDRAUD, E. BOILEAU, J.L. DROIN, A. DROIN, D. CHARLOT, C. LERMAN, S. AUFRERE, J.P. ROUSSEAU, O. FARAMA, C. ROYER, J. JOUBLIN, P. MERLE, H. COMOY, E. MAUFROY, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, B. PARTONNAUD, R. DEGRYSE, J.D. FRANCK, J.M. FROMONOT.

Délégués absents ayant donné procuration : J.J. CARRE (pouvoir donné à C. ROYER).

Délégués excusés : A. BLANDIN, A. DUPRE, C. COLAS, P.G. QUIRIN, G. ARNOUITS, E. NAULOT, G. MARION, M. SCHALLER, R. DEPUYDT, I. ESSEIVA, M. PAUTRE, Y. DEPOUHON, T. VERRIER, M. MOCQUOT.

Secrétaire de séance : J. JOUBLIN

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 16 MAI 2019

Le compte-rendu du 16 mai 2019 est adopté avec une abstention.

1°) GESTION DES DECHETS

- PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE MISE EN PLACE DU PORTE-À-PORTE

Rapporteur : *Jean Michaut*

Jean Michaut indique que la commission gestion des déchets a réalisé un premier travail de réflexion et de propositions concrètes visant à faire évoluer le service de collecte des déchets ménagers.

Ainsi, il est mis au débat l'opportunité de passer à la collecte en porte à porte des corps plats (papiers et emballages) et des corps creux (bouteilles plastiques) mélangés.

Avant une présentation et un débat en conseil communautaire le 27 juin prochain, il est demandé l'avis des membres du bureau sur :

- le changement de mode de collecte des déchets recyclables ;
- les moyens d'atteindre cet objectif, tant humains, techniques et financiers, et l'organisation à mettre en place jusqu'à la mise en service du porte-à-porte.

Une présentation de la démarche proposée est réalisée en séance.

C. Berthollet estime qu'il s'agit d'un service supplémentaire dans le cadre d'un budget limité. Il demande pourquoi rajouter un service qui est cher.

C. Lerman souligne des difficultés résultant de l'accroissement de population avec les touristes l'été : le volume de déchets augmente et la chaleur est un désagrément supplémentaire.

C. Berthollet ajoute qu'on retrouve aussi beaucoup de cartons non-ménagers.

F. Dolozilek considère qu'il faudrait réaliser des économies sur les marchés.

P. Gendraud pense qu'un effort de communication est nécessaire et qu'il convient de sanctionner les mauvaises pratiques.

Quelques chiffres et données financières seront en outre à prévoir, au regard notamment de la hausse de la TGAP.

La démarche est adoptée avec une opposition.

- AVENANT N°1 A LA CONVENTION ECO DDS

Rapporteur : Jean Michaut

Jean Michaut présente cet avenant à titre informatif. Il ne requiert pas de délibération de la collectivité.

2°) MOBILITE TRANSPORT

- PRESENTATION D'UNE SOLUTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Rapporteur : Colette Lerman

Colette Lerman présente ce projet qui s'adressera, dans les communes de la 3CVT, aux personnes âgées et/ou isolées dans des petits villages, aux personnes empêchées de conduire, se rendant pour des rendez-vous médicaux en particulier dans les trois maisons de santé présentes sur les territoires.

Le schéma retenu est le suivant :

- trois véhicules, un de sept places et deux de cinq places, au lieu de véhicules de neuf places envisagés initialement, seront mis à disposition gratuitement, les loyers étant compensés par des prestations publicitaires. La société Infocom, l'une des deux sociétés se partageant ce marché, a été retenue ;
- les véhicules seront conduits par des chauffeurs « occasionnels », titulaires naturellement d'un permis de conduire valide, recrutés à titre de vacataires de la 3CVT et rémunérés 0,30 € par kilomètre parcouru ;

- la gestion des appels sera confiée à un centre d'appels externe, l'association ETHICOFIL basée à Dijon, qui relève de l'économie sociale et solidaire ;
- une subvention sera sollicitée auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur de 5 000 € par maison de santé, pour financer en partie le coût de transport. D'autres possibilités de subventions seront aussi recherchées (CARSAT BFC, MSA...) ;
- une participation de 3 € par trajet sera demandée aux utilisateurs (6 € pour un aller-retour) ;
- Un agent communautaire pourrait être affecté pour quelques heures à certaines tâches de gestion administrative liées à ce projet.

A. Droin est d'accord sur le principe, mais il ne comprend pas la recette de 3 600 €. Il estime que les frais d'envoi et le salaire de la personne à mi-temps notamment seront supérieurs au coût de gestion.

F. Dolozilek approuve aussi le principe car cela représente un service supplémentaire. Elle demande pourquoi les trajets peuvent avoir lieu jusqu'à Tonnerre.

C. Lerman répond que les établissements de santé de Tonnerre, Auxerre et Avallon peuvent être inclus dans les circuits de transport dans la mesure où de nombreuses personnes du territoire communautaire auront à se rendre dans ces établissements. Elle indique par ailleurs que les MDS rentrent dans le cadre des aides de la Région.

E. Maufroy demande pourquoi utiliser un véhicule de 9 places.

C. Lerman indique que les véhicules pourront être réaffectés à d'autres utilisateurs si le projet échoue.

P. Gendraud demande si une enquête auprès des professionnels de santé a été réalisée.

C. Lerman répond que la coordonnatrice des maisons de santé est en lien avec ce projet.

Le projet est adopté avec une abstention sur le critère coût.

3°) ASSAINISSEMENT

- ASSAINISSEMENT : SUITE DE LA PROCEDURE DE CONCILIATION AVEC UN USAGER DU SERVICE

Rapporteur : Dominique Charlot

Le Président explique que, lors du bureau communautaire du 16 mai, les membres du bureau, à la majorité, avaient confirmé la position de refus de prise en charge financière du remplacement du poste de relevage installé en partie privée de l'habitation d'un habitant de Rouvray, position soutenue par le Président de la Communauté de Communes sur le fondement de l'article L. 1331-4 du Code de la Santé Publique, tout en acceptant la poursuite de la résolution amiable du contentieux.

Sur la base de deux devis transmis par le propriétaire, le Président était mandaté pour formuler une proposition de prise en charge financière par la collectivité à hauteur de 2 000 € sur présentation des devis signés et des factures acquittées auprès d'entreprises agréées et spécialisées dans les domaines de travaux afférents, et conditionnée à la résiliation de la convention signée.

Lors de la nouvelle réunion de conciliation, un troisième devis à hauteur de 3 485 € TTC (contre 4 600 € et 5 400 €) a été étudié. La proposition de participation financière de la collectivité à hauteur de 2 000 € a été catégoriquement refusée par le propriétaire qui n'a formulé aucune autre proposition ni solution alternative.

Devant le refus de compromis, il a été indiqué au propriétaire qu'une solution visant à diriger les sorties d'eau usées sur la façade de la maison donnant sur le réseau, et permettant la suppression définitive de la pompe de relevage, serait de nature à faciliter une prise en charge financière de la collectivité plus conséquente voire totale.

Cette solution soutenue par Monsieur Berthollet, et estimée pertinente par le conciliateur, n'a pas plus été acceptée par le propriétaire, laissant supposer que l'existence de la pompe de relevage n'est pas la conséquence d'une erreur de conception du réseau public de collecte lors des travaux réalisés par le syndicat Rouvray-Venouse.

Il appartient donc aux membres du Bureau de statuer sur ce dossier.

Les membres du bureau, avec une abstention, décident de prendre en charge le remplacement du poste de relevage sur la base du devis présenté et de dénoncer, aussitôt après ce remplacement et le contrôle de conformité afférent, la convention qui liait l'habitant au SIVU, dont la 3CVT avait repris les engagements.

Le bureau décide également de résilier à titre préventif une convention similaire conclue avec un autre habitant de la même commune.

- NITRY : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS RUE DU COMMERCE

Rapporteur : Raymond Degryse

Suite à la réalisation de plusieurs contrôles de vente dans la rue du Commerce, de la commune de Nitry, il a été constaté que deux habitations ne disposaient pas de boîte de branchement mais étaient connectées au réseau public d'assainissement (aqueduc). D'autres habitations sont connectées au réseau public mais les effluents transitent toujours par une fosse septique et les propriétaires ne payent pas de redevances d'assainissement collectif.

Ces raccordements non réglementaires, tant en partie privée qu'en partie publique, laissent à penser que l'ensemble de la rue du Commerce (qui compte environ 35 habitations) présente les mêmes non-conformités. L'absence de boîte de branchement ne peut être imputée au propriétaire de l'habitation lorsqu'il est par ailleurs raccordé au réseau.

Il est donc demandé aux membres du bureau leur avis sur la prise en charge par la collectivité des mises en conformité, particulièrement la pose des boîtes de branchement.

Les membres du bureau estiment majoritairement qu'il ne revient pas à la collectivité de prendre en charge ces mises en conformité.

- ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Etienne Boileau

Le comptable public de Chablis expose qu'il n'a pas pu recouvrer la redevance d'assainissement 2016 d'un redevable d'Arcy-sur-Cure pour un montant de 102,60 €, en raison d'une insuffisance d'actif de ce tiers.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser l'admission en non-valeur de ce titre.

L'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité.

4°) MAISON DE SANTE

- CONVENTION D'OCCUPATION LOCAUX MAISON DE SANTE DE VERMENTON

Rapporteur : Dominique Charlot

Le Président indique que, grâce au travail de démarchage et de communication du Maire de Vermenton et de Jean-Dominique Franck, trois médecins souhaitent s'installer à la maison de santé de Vermenton.

Il est donc demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation des locaux de la Maison de Santé dans les conditions identiques aux autres professionnels déjà installés.

L'autorisation est donnée à l'unanimité.

5°) ENFANCE JEUNESSE

- ACCEPTATION DE LA CHARTE QUALITE – PLAN MERCREDI

Rapporteur : Hélène Comoy

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer une convention relative à la charte qualité plan mercredi avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils périscolaires du mercredi.

La signature de la charte et l'engagement dans le plan mercredi permet à la collectivité de bénéficier des aides bonifiées de la CAF pour les quatre accueils de loisirs sans hébergement du territoire.

J. Michaut demande si l'on arrive à satisfaire toutes les demandes.

H. Comoy répond que globalement oui.

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité.

- PROPOSITION D'AUGMENTATION DES PLAGES HORAIRES DE L'ECOLE MULTISPORTS

Rapporteur : *Hélène Comoy*

Afin de permettre les interventions de l'école multisports sur les communes de Beine, Chichée et Saint-Cyr-les-Colons, il est demandé aux membres du bureau d'augmenter le temps de travail du poste d'animateur sportif ouvert jusqu'à présent à raison de 4 h hebdomadaires pour le porter à 8h par semaine.

Cette augmentation de temps de travail ne sera effective qu'à compter de la rentrée de septembre.

H. Comoy indique que le reste à charge entraînera un surplus de 1 500 € par an.

L'augmentation des plages horaires est décidée à l'unanimité moins une abstention.

6°) ADMINISTRATION GENERALE

- CREATION DE POSTE PAR ANCIENNETE

Rapporteur : *Patrick Gendraud*

Patrick Gendraud indique que plusieurs agents remplissent les conditions d'avancement de grade par ancienneté. Le Président et les vice-présidents proposent la création des postes suivants afin d'autoriser ces évolutions de carrières :

- trois postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (deux au 1^{er} juillet 2019 et un au 7 septembre 2019) ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (au 1^{er} juillet 2019).

Les anciens postes ouverts au grade inférieur sont par suite supprimés du tableau des effectifs.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser la création de ces postes.

Cette création est autorisée à l'unanimité.

- RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PRET DU TRACTEUR DE CHICHEE

Rapporteur : *Raymond Degryse*

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer le renouvellement annuel de la convention de prêt du tracteur de la commune de Chichée. Les tarifs de mise à disposition sont fixés par la commune à 10 € de l'heure pour la période du 2 mai au 31 octobre.

Le renouvellement de la convention est autorisé à l'unanimité.

- DEMANDE DE SUBVENTION MARATHON DE CHABLIS

Rapporteur : *Dominique Charlot*

Il est demandé aux membres du bureau de statuer sur la demande de subvention à hauteur de 10 000 € formulée par la SARL IDEE ALPE, organisatrice du marathon de Chablis.

Marie-José Vaillant reconnaît le montant trop élevé de la demande, mais estime que l'évènement aura un rayonnement sur le territoire et sa notoriété. Elle ajoute que la ville de Chablis apporte une aide technique.

Étienne Boileau rappelle que, quelle que soit la demande, les subventions aux associations ont été supprimées. De plus, il s'agit d'une société à but lucratif.

Dominique Charlot indique que la 3CVT apportera aussi une aide indirecte par la mise à disposition de containers et la prise en charge du coût du traitement d'un volume de déchets ponctuellement plus important.

Patrick Gendraud indique que le Conseil départemental donne 5 000 €, cette subvention pouvant être plus importante si d'autres collectivités locales participent aussi. Il rappelle d'être vigilant, dans la mesure où les organisations sont de plus en plus drastiques et que demain il ne restera que des initiatives des groupes privés.

C. Royer remarque que les communes traversées par le tracé participent aussi matériellement et avec l'intervention des bénévoles.

La demande de subvention est rejetée à l'unanimité.

7°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions communautaires :

- Conseil communautaire : jeudi 27 juin à 18h30 (Cravant)
- Conseil communautaire : jeudi 19 septembre à 18h30
- Conseil Communautaire : jeudi 17 octobre à 18h30

La livraison des défibrillateurs est prévue le vendredi 14 juin.

L'inauguration de la Maison de Santé de Chablis aura lieu samedi 22 juin à 10h30.